

SEANCE ORDINAIRE N° 02/2016 du 25 janvier 2016

L'an deux mil seize, le 25 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 18 janvier, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu
BAUR Patrick
BERHNARD Esther
CARTEAUX Dominique
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
GRASSER Jean-Claude
GREDEL Pierre-Paul
HELGEN Léonard
LABARTETTE Lionel*

*LEBER Marie-Thérèse
MALCHAIR Marielle
RAUSCHER Christophe
RICHERT Hubert
ROTH Jean-Luc
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand
ZIROLI Manolita*

Absents excusés : *BITSCH Jean-Luc, KNECHT Sylvie*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer M. LABARTETTE Lionel est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET GENERAL, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET RESEAU DE CHALEUR D'AMMERTZWILLER ET BERNWILLER, BUDGET GENERAL ET ANNEXE HANGAR DU SIVOM
- COMPTE DE GESTION : BUDGET GENERAL, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET RESEAU DE CHALEUR D'AMMERTZWILLER ET BERNWILLER, BUDGET GENERAL ET ANNEXE HANGAR DU SIVOM
- AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET GENERAL, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET RESEAU DE CHALEUR, BUDGET GENERAL ET ANNEXE HANGAR DU SIVOM
- BUDGET PREVISIONNEL ET TAUX D'IMPOSITION
- SUBVENTIONS
- (AMO : RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE)
- VENTE DE TERRAIN
- (ACQUISITION DE TERRAINS)
- (DROIT DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT)
- (TAXE D'AMENAGEMENT)
- (DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SMRA68)
- INFOS ET DIVERS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- AMO : rénovation thermique de l'école maternelle
- Droit de branchement au réseau d'assainissement
- Acquisition de terrains
- Désignation d'un délégué au SMRA68

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de rajouter ces points à l'ordre du jour.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERES SEANCES

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les comptes rendus des séances des 7, 14 décembre 2015 et du 4 janvier 2016.

Monsieur SCHITTLY Philippe assure la présidence de la séance.

1° COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET GENERAL AMMERTZWILLER

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif

2015 du Budget Général de la Commune d'AMMERTZWILLER présenté par Monsieur Mathieu DITNER après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	282 758,59
RECETTES FONCTIONNEMENT	346 678,98
EXCEDENT 2015	63 920,39
EXCEDENT REPORTE DE 2014(002)	146 791,66
RECETTE TOTALES DE FONCTIONNEMENT	493 470,64
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 214 543,62
RECETTES INVESTISSEMENT	1 385 661,58
EXCEDENT 2015	171 117,96
DEFICIT REPORTE 2014 (001)	213 181,24
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	282 758,59
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	493 470,64
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	210 712,05
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 427 724,86
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 385 661,58
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	42 063,28
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	168 648,77

2° COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET GENERAL AMMERTZWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

3° AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET GENERAL AMMERTZWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **210 712,05 €** et un déficit d'investissement de **42 063,28 €** l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le montant de **168 648,77 €** en section de fonctionnement au compte 002 et le montant de **42 063,28 €** au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

4° COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR AMMERTZWILLER

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe réseau de chaleur de la Commune d'AMMERTZWILLER présenté par Monsieur Mathieu DITNER après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	80 149,89
RECETTES FONCTIONNEMENT	101 980,44
EXCEDENT 2015	21 830,55
EXCEDENT REPORTE DE 2014	55 588,46
RECETTE TOTALES DE FONCTIONNEMENT	157 568,90
DEPENSES INVESTISSEMENT	52 618,05
RECETTES INVESTISSEMENT	44 534,03
DEFICIT 2015	8 084,02
EXCEDENT 2014	81 335,06
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	125 869,09
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	80 149,89
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	157 568,90
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	77 419,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 618,05
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	125 869,09
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	73 251,04
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	150 670,05

5° COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR AMMERTZWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

6° AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR AMMERTZWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **77 419,01 €** et un excédent d'investissement de **73 251,04 €** l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le montant de **77 419,01 €** au compte 002 de la section de fonctionnement et le montant de **73 251,04 €** au compte 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

7° COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AMMERTZWILLER

L'assemblée à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Assainissement de la Commune d'AMMERTZWILLER présenté par Monsieur Mathieu DITNER après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		12 813,61
RECETTES FONCTIONNEMENT		30 101,55
EXCEDENT 2015		17 287,94
EXCEDENT REPORTE DE 2014		30 649,70
DEPENSES INVESTISSEMENT		6 341,88
RECETTES INVESTISSEMENT		4 208,42
DEFICIT 2015		2 133,46
EXCEDENT 2014		5 426,68
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		12 813,61
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 751,25
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		47 937,64
TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT		6 341,88
TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT		9 635,10
EXCEDENT D INVESTISSEMENT		3 293,22
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		51 230,86

8° COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AMMERTZWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

9° AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AMMERTZWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **47 937,64 €** et un excédent d'investissement de **3 293,22 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le montant de **47 937,64 €** au compte 002 de la section de fonctionnement et le montant de **3 293,22 €** au compte 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

Monsieur Mathieu DITNER prend la présidence de la séance.

10° COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET GENERAL BERNWILLER

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 du Budget Général de la Commune de BERNWILLER présenté par Monsieur Philippe SCHITTLY que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

Dépenses de fonctionnement	328 804,61
Recettes de fonctionnement	467 705,33
Excédent	138 900,72

Excédent antérieur	322 102,55
Total recettes de fonctionnement	789 807,88
Excédent global de fonctionnement	461 003,27
Dépenses d'investissement	232 113,51
Recettes d'investissement	344 457,93
Résultat N	112 344,42
Résultat antérieur	178 368,26
Total dépenses d'investissement	410 481,77
Total recettes d'investissement	344 457,93
Résultat d'investissement	66 023,84
Excédent global de clôture	394 979,43

11° COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET GENERAL BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

12° AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET GENERAL BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **461 003,27 €** et un déficit d'investissement de **66 023,84 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le montant de **394 979,43 €** en section de fonctionnement au compte 002 et le montant de **66 023,84 €** au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

13° COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR BERNWILLER

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe réseau de chaleur de la Commune de BERNWILLER présenté par Monsieur Philippe SCHITTLY après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

Dépenses de fonctionnement	45 710,85
Recettes de fonctionnement	50 671,75
Résultat N	4 960,90
Excédent antérieur N-1	5 259,85
Total recettes de fonctionnement	55 931,60
Excédent global de fonctionnement	10 220,75
Dépenses d'investissement	23 892,32
Recettes d'investissement	22 960,10
Résultat N	932,22
Excédent N-1	63 775,21
Total dépenses d'investissement	23 892,32
Excédent global d'investissement	62 842,99
Excédent global de clôture	73 063,74

14° COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

15° AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **10 220,75 €** et un excédent d'investissement de **62 842,99 €** l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le montant de **10 220,75 €** au compte 002 de la section de fonctionnement et le montant de **62 842,99 €** au compte 001 de la section

d'investissement du Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

16° COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BERNWILLER

L'assemblée à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Assainissement de la Commune de BERNWILLER présenté par Monsieur Philippe SCHITTLY après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	32 052,55
RECETTES FONCTIONNEMENT	44 112,62
RESULTAT N	12 060,07
EXCEDENT REPORTE N-1	44 552,83
TOTAL DEPENSES	32 052,55
TOTAL RECETTES	88 665,45
EXCEDENT TOTAL DE FONCTIONNEMENT	56 612,90
DEPENSES INVESTISSEMENT	12 698,27
RECETTES INVESTISSEMENT	21 883,12
RESULTAT N	9 184,85
EXCEDENT REPORTE N-1	119 419,57
TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT	12 698,27
TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT	141 302,69
EXCEDENT D INVESTISSEMENT	128 604,42
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	185 217,32

17° COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

18° AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **56 612,90 €** et un excédent d'investissement de **128 604,42 €** l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le montant de **56 612,90 €** au compte 002 de la section de fonctionnement et le montant de **128 604,42 €** au compte 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

19° COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET GENERAL SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 du Budget Général du SIVOM AMMERTZWILLER/BERNWILLER présenté par Monsieur Mathieu DITNER après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

Dépenses de fonctionnement de l'année	319 057,67
Recettes de fonctionnement de l'année	389 306,61
Déficit de fonctionnement de l'année	
Excédent de fonctionnement de l'année	70 248,94
Déficit de fonctionnement antérieur	
Excédent de fonctionnement antérieur	151 612,46
Total des dépenses de fonctionnement	319 057,67
Total des recettes de fonctionnement	540 919,07
Déficit global de fonctionnement	
Excédent global de fonctionnement	221 861,40
Dépenses d'investissement de l'année	1 091 581,15
Recettes d'investissement de l'année	801 866,58

Déficit d'investissement de l'année	
Résultat d'investissement de l'année	- 289 714,57
Déficit d'investissement antérieur	
Excédent d'investissement antérieur	147 514,26
Total des dépenses d'investissement	1 091 581,15
Total des recettes d'investissement	949 380,84
Déficit global d'investissement	- 142 200,31
	-
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	79 661,09

20° COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET GENERAL SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

21° AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET GENERAL SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **221 861,40 €** et un déficit d'investissement de **142 200,31 €** l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le montant de **221 861,40 €** en section de fonctionnement au compte 002 et le montant de **142 200,31 €** au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

22° COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE HANGAR SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Hangar du SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER présenté par Monsieur Mathieu DITNER après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	65 769,27
RECETTES FONCTIONNEMENT	60 231,98
RESULTAT N	- 5 537,29
EXCEDENT FONCTIONNEMENT N-1	4 829,17
TOTAL RECETTES	65 061,15
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	- 708,12
DEPENSES INVESTISSEMENT	16 033,14
RECETTES INVESTISSEMENT	15 703,33
RESULTAT	- 329,81
EXCEDENT REPORTE	17 203,20
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	16 033,14
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	32 906,53
EXCEDENT TOTAL INVESTISSEMENT	16 873,39
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	16 165,27

23° COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE HANGAR SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

24° AFFECTATION DU RESULTAT 2015 BUDGET ANNEXE HANGAR SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte

financier fait apparaître un déficit d'exploitation de **708,12 €** et un excédent d'investissement de **16 873,39 €**. L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le montant de **708,12 €** au compte 002 de la section de fonctionnement et le montant de **16 873,39 €** au compte 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

Monsieur Philippe SCHITTLY reprend la présidence de la séance.

25° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

L'arrêté préfectoral portant création de la Commune Nouvelle est paru le 12 novembre 2015. La Commune Nouvelle devra voter les taux des 4 taxes en lieu et place des ex-communes, encore fiscalement actives.

Ces taux à voter devront respecter les règles de lien habituelles.

A compter de 2017, la Commune Nouvelle ne recevra plus qu'un unique état 1259 et devra voter des taux unifiés. Compte tenu de la faible dispersion actuelle des taux, aucune intégration fiscale progressive ne pourra être décidée.

Après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chaque taxe locale directe, le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir à l'unanimité des présents, la proposition de variation proportionnelle des taux en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1,0000 pour chacune des deux communes encore fiscalement actives.

26° BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

Le Budget Primitif 2016 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2016	
Dépenses de fonctionnement	1 263 000,00
Recettes de fonctionnement	1 263 000,00
Dépenses d'investissement	2 086 000,00
Recettes d'investissement	2 086 000,00

27° BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

Le Budget Primitif 2016 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2016 Réseau de Chaleur	
Dépenses de fonctionnement	239 000.00
Recettes de fonctionnement	239 000.00
Dépenses d'investissement	350 000.00
Recettes d'investissement	350 000.00

28° BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

Le Budget Primitif 2016 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT M49	
Dépenses de fonctionnement	171 300.00
Recettes de fonctionnement	171 300.00
Dépenses d'investissement	334 000.00
Recettes d'investissement	334 000.00

29° SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal confirme le versement des subventions aux associations suivantes, tel que prévu par le tableau des subventions joint au BP 2016:

C/ 6574 Subv. de fonct. aux assoc. et autres org.	Montant
Ass. Fête de la moisson	150
Conseil de Fabrique AMMERTZWILLER	250
Conseil de Fabrique BERNWILLER	250
Ass. Culture, racines et patrimoine	250
ABCDE Arboriculteurs	250
ACE BERNWILLER	250
Amicale des Sapeurs-Pompiers AMMERTZWILLER	350
Amicale des Sapeurs-Pompiers BERNWILLER	400
Chorale Ste Cécile BERNWILLER	250
Chorale AMMERTZWILLER	100
Oiseaux du Paradis	250
Ass. Gestion Salle Henner	950
Renc'Arts	300
Les enfants d'abord	300
UNC	150
APAMAD	250
APALIB	50
Ass. Donneurs de Sang BALSCHWILLER	200
Ass. Mieux vivre à St Morand	50
Ass. Les amis de l'hôpital DANNEMARIE	50
Banque alimentaire	150
Bibliobus	150
Fondation Patrimoine	150
Société d'histoire du Sundgau	50
Ets St Joseph THANN APA (1 personne)	100
Terre des Hommes	50
Delta Revie (téléalarme)	50
Société des Amis aveugles et malvoyants du Haut-Rhin	50

Versement d'une subvention exceptionnelle de 1785 € à la caisse de l'école pour participation aux classes de découverte.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2016.

30° MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de charger l'ADAUHR d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage. Le coût de la mission, s'élève à 3.922,50 € HT.

L'assistance apportée par l'ADAUHR comprend 3 phases :
Phase 1 – Validation du diagnostic

- Phase 2 – Assistance au choix du concepteur
- Phase 3 – Assistance APS, APD, DCE)

Le Maire explique que cette assistance sera particulièrement utile pour l'élaboration du cahier des charges, pour la fixation des objectifs financiers et la finalisation du règlement de la consultation.

Après que l'assemblée ait pu prendre connaissance du contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à l'unanimité, elle **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention définissant la mission précitée qui sera confiée à l'ADAUHR.

31° VENTE TERRAIN HOULLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un compromis de vente avait été signé avec M. MONGIN pour le terrain sis 28 rue Jean-Jacques Henner. Le projet du permis de construire ayant été modifié en faveur d'une maison jumelée, il convient de prendre une nouvelle délibération autorisant et donnant tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins de:

- résilier purement et simplement le compromis signé avec Monsieur Romain MONGIN en date à KINGERSHEIM du 31 juillet 2015 concernant la vente par la commune du terrain situé à BERNWILLER (68210), cadastré Section 2 numéro 50/24, lieudit « 28 rue Jean-Jacques Henner », pour une contenance de 6 ares et 41 centiares moyennant le prix de vente de SOIXANTE-CINQ MILE EUROS (65.000,00 euros),

- signer un nouveau compromis de vente avec Monsieur Romain MONGIN concernant la vente par la commune du terrain situé à BERNWILLER (68210), cadastré Section 2 numéro 50/24, lieudit « 28 rue Jean-Jacques Henner », pour une contenance de 6 ares et 41 centiares moyennant le prix de vente de SOIXANTE-CINQ MILE EUROS (65.000,00 euros):

sous condition suspensive d'obtention du prêt par le Crédit Mutuel du Pays de Sierentz pour un montant de 274.300,00 euros, au taux de 2, 400% pour un durée de 25 ans,
sous condition suspensive d'absence de recours contentieux, gracieux, hiérarchique dans les deux mois de son affichage et/ou d'un retrait pour illégalité dans les 3 mois de sa délivrance,
sous condition de la délivrance d'un certificat d'urbanisme d'information ne devant révéler aucune contrainte ou servitude susceptible de déprécier la valeur de l'immeuble,

- signer l'acte authentique de vente du terrain situé à BERNWILLER (68210), cadastré Section 2 numéro 50/24, lieudit « 28 rue Jean-Jacques Henner », pour une contenance de 6 ares et 41 centiares moyennant le prix de vente de SOIXANTE-CINQ MILE EUROS (65.000,00 euros) à Monsieur Romain MONGIN qui sera reçu par Maître Isaline CAUCHETIEZ, Notaire à KINGERSHEIM (68260), 58 rue de RICHWILLER,

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

32° ACHAT FORET

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à acquérir une parcelle de forêt cadastrée Section n° 59 Parcelle n° 18, lieu-dit RODEN, à BURNHAUPT LE BAS (68520) d'une contenance totale de 7 ares 40 appartenant aux consorts BAUR au prix de 800,00 €,
- **CHARGE** le Maire de faire établir l'acte notarié,
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2016.

33° ACHAT TERRAINS

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à acquérir :

a) à l'euro symbolique, une parcelle de terrain à séparer de la parcelle cadastrée Section n° 12 Parcelle n° 28, lieu-dit rue de Mulhouse appartenant aux consorts KOCHER. En contrepartie, la commune prendra en charge tous les frais afférents et la réfection du trottoir.

b) une parcelle appartenant aux consorts DIETMANN Jean-Marie, à détacher de la parcelle d'une contenance de 1,35 ares Section n°30 Parcelle n°315 au prix forfaitaire de 100 €

- **CHARGE** le Maire de faire procéder à l'arpentage du terrain puis de faire établir l'acte notarié,

- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2016.

Mme MALCHAIR Marielle quitte la séance à 23h15.

34° TAXE DE BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

Afin d'uniformiser le montant de la taxe de branchement sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FIXE comme ci-après les montants demandés pour le raccordement à l'égout.

- o Maison individuelle : 2 000 €
- o Maison jumelée : 2 000 € par logement créé
- o Immeuble collectif : 2 000 € par logement créé
- o Entreprise ou société : 2 000 €

Ces tarifs entreront en vigueur pour toute construction dont la demande d'autorisation d'urbanisme déposée après que cette décision aura été rendue exécutoire.

35° TAXE D'AMENAGEMENT

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle de BERNWILLER, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

36° DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SMRA68

Syndicat pour la Mission de Recyclage Agricole du Haut-Rhin

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants au sein du SMRA68. **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, **DÉSIGNE** pour représenter la Commune Nouvelle de BERNWILLER au sein du Syndicat pour la Mission de Recyclage Agricole du Haut-Rhin :

- le délégué titulaire suivant : **HELGEN Léonard**

37° DIVERS

- M. DITNER Mathieu informe l'assemblée que M. GENSBITTEL Denis ne pourra plus assurer le déneigement pour des raisons personnelles. Pour la saison en cours, c'est M. ROY Thierry qui assurera cette mission.
- Commission Communication : M. DITNER Mathieu demande aux membres des anciennes commissions Communication s'ils sont d'accord pour participer à la nouvelle commission. Les membres répondent favorablement à la demande. M. RAUSCHER Christophe indique qu'il abandonne la présidence. Une première réunion est fixée au lundi 8 février 2016 à 20h00 au siège de la Commune Nouvelle. La commission sera composée des membres suivants : SCHITTLY Philippe, DITNER Mathieu, BAUR Patrick, BERNHARD Esther, BITSCH Jean-Luc, DELEURY Bernard, HELGEN Léonard, KNECHT Sylvie, LEBER Marie-Thérèse, MALCHAIR Marielle, RAUSCHER Christophe, ROTH Jean-Luc et ZIROLI Manolita.
- Certains membres s'interrogent sur les blasons à utiliser dans les supports de communication. Cette question pourra être abordée en commission communication.
- Mme LEBER Marie-Thérèse intervient pour signaler que les véhicules circulent toujours à vive allure aux abords de l'école et qu'il est difficile pour les piétons de traverser la route en toute sécurité.

Fin de la séance : 23h45